

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 036-2022

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Procurations : 4

Nombre de votants : 16

Votes

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

20 septembre 2022,

Affichée et publiée le :

20 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : M.KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Mmes EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

Madame DUBRUNQUEZ arrivée à 20h15, prend part aux votes.

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme FONTAINE B

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

M.LAQUEUE qui donne pouvoir à M.DENIS

M.MAQUIN qui donne pouvoir à M.GOURNET

Absents : Mme TOUROLLE, M.BRIZION

Absent excusé : M.KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mr DENIS

Le procès-verbal de séance du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Objet : Travaux 2023-Demandes de subvention pour l'installation d'un radar pédagogique et d'un feu tricolore avec radar de détection

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de faire ralentir la circulation dans la commune il paraît opportun d'envisager de poser un feu tricolore avec radar de détection au milieu de l'avenue principale et un radar pédagogique à proximité du collège.

Considérant que le montant des travaux est estimé à 29 127.60€HT, soit 34 953.12€ TTC ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS

Le Maire, Michel KOCIUBA

En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 28 septembre 2022

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 28 septembre 2022

de la publication le 28 septembre 2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 28 septembre 2022